

**DOCUMENT D’ENTREE EN PREMIERE RELATION**

 *Conforme à l’Article 325-5-1 (Arrêté du 12 avril 2013, Annexe III) du Règlement Général de l’AMF et*

*à l’Article L.521-2 du Code des Assurance*

**SéréConseil - Monsieur Eric Smeyers**

**23 rue Benoit Bourgarel 06130 Plascassier-Grasse SARL Capital 42 000€ RCS Grasse n°510737737** **- Code APE : 6831Z**

**Téléphone : + 336 35 12 83 78 Adresse mail : eric.smeyers@sereconseil.com**

**Site internet : http://www.sereconseil.com**

Vous avez choisi de confier la mission de vous assister à un professionnel réglementé et contrôlé. Vous devez donc prendre connaissance des éléments suivants :

Votre conseiller est immatriculé au Registre unique des intermédiaires en Assurance, Banque et Finance sous le numéro 09050204. Le Registre unique des intermédiaires en Assurance, Banque et Finance peut être consulté à l’ORIAS, 1, rue Jules Lefebvre - 75431 PARIS cedex 09. Tél. : 09.69.32.59.73. Site internet : [www.orias.fr](http://www.orias.fr) **pour les activités réglementées suivantes :**

- **Activité de Conseil en Investissements Financiers (CIF)** : Conseiller en Investissement Financier (CIF) enregistré auprès d’une Association (CIF) agréée par l’Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org). L’activité CIF est contrôlable par l’AMF.

Votre conseiller s’est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l’Association dont il est adhérent ANACOFI-CIF 92 Rue d'Amsterdam 75009 Paris.

- **Intermédiation en assurance (IAS)**: Courtier en assurance positionné dans la catégorie « B » pouvant notamment présenter des opérations d’assurance ou de capitalisation n’étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d’assurance. Pour l’activité IAS, Le conseiller fournira un service de recommandations personnalisées (conseil de niveau 2) afin de vous proposer parmi plusieurs contrats, un ou plusieurs contrats adaptés à votre profil d’investisseur, correspondant à vos exigences et besoins.

**- Intermédiation en Opérations de Banque et en Services de Paiements (IOBSP)**

Catégorie d’intermédiaire : Mandataire d’intermédiaire en OBSP

Les activités **d’IAS** et **d’IOBSP** sont contrôlables par l’Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresse courrier : 4 Place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09. Site internet : [www.acp.banque-france.fr](http://www.acp.banque-france.fr)

- Par ailleurs, votre conseiller est également **intermédiaire en transactions sur immeubles et fonds de commerce (ITI**) et détient une carte professionnelle T n° CPI 06052018000029422 délivrée par la CCI de Nice Côte d’Azur. Il ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur. Cette activité est contrôlable par la DGCCRF.

Le service de conseil en investissement est fourni à titre « **non-indépendant** » au sens de la réglementation de l’article 325-5 du RGAMF, autorisant votre conseiller à percevoir les incitations mentionnées ci-après et à procéder à une évaluation des actifs non soumise aux conditions de taille et de diversification exigées par la réglementation au titre des conseils « indépendants ».

**Votre conseiller dispose d’une couverture en responsabilité civile professionnelle et d’une garantie financière** suffisante souscrite auprès de MMA IARD, 14 Bvd marie et Alexandre Oyon, Cedex 9, 72030 Le Mans, police n° 114240090, pour couvrir ses différentes activités conformément aux exigences du Code des assurances et du Code monétaire et financier.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Activités | CIF | IAS | IOBSP | ITI |
| Responsabilité Civile professionnelle (Montant) | 2 500 000 € \* | 3 000 000 € | 2 500 000 € | Sans Maniement et sans détention de fonds |
| Garantie financière (Montant) | n/a | 115 000 € | 115 000 € | 110 000 € |

Votre conseiller s’est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de ANACOFI, disponible au siège de l’association ou sur le site www.anacofi.asso.fr.

**RGPD :** Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons, sont collectées et traitées par M Smeyers en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles, pour connaitre votre situation familiale, financière et patrimoniale. Ces informations vont permettre de vous conseiller pour votre gestion de patrimoine au mieux de vos intérêts.

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les informations collectées sont susceptibles d’être transmises d’une manière générale à nos partenaires dont notamment nos partenaires informatiques, financiers et compagnies d’assurance.

Vos informations personnelles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pendant la durée de l’exécution de nos prestations et jusqu’à six années après la fin de la relation commerciale, sauf si :

* Vous exercez votre droit de suppression des données vous concernant, dans les conditions décrites ci-après ;
* Une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d’une disposition légale ou réglementaire.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d’accès aux données vous concernant et les faire rectifier en envoyant un mail à l’adresse suivante : eric.smeyersereconseil.com.

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL

 **Relations commerciales :** les principales sont avec les établissements suivants :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom | Activité | Type d’accord | Rémunération |
| *Cardif* | Contrat capitalisation, assurance-vie, comptes titres | Intermédiation | Commissions |
| *Oddo* | Contrat capitalisation, assurance-vie | Intermédiation | Commissions |
| *Le Revenu Pierre* | Immobilier  | Intermédiation | Commissions |
| *SurAvenir* | Contrat capitalisation, assurance-vie, comptes titres | Intermédiation | Commissions |
| *AG2R LA MONDIALE* | Contrat capitalisation, assurance-vie, comptes titres | Intermédiation | Commissions |

Etablissements promoteurs de produits avec lesquels il existe un lien capitalistique significatif : Néant

Cette liste est susceptible d’évoluer dans le temps, les noms des autres entreprises avec lesquelles la société a un accord commercial peuvent être communiqués sur simple demande.

Les noms des autres entreprises avec lesquelles la société a un accord commercial peut être communiqué sur simple demande.

**RÉMUNERATION :** Vous êtes informé que lorsque la prestation de conseil sera suivie d’une prestation d’intermédiation, votre conseiller est rémunéré par les frais de souscription déduction faite de la part acquise à la société qui l’autorise à commercialiser les produits, auxquels peut s’ajouter une fraction des frais de gestion pouvant représenter de 0.2% à 1.7% maximum du support investi s’il s’agit d’un produit financier.

Conformément aux dispositions de l’article 325-6 du Règlement général de l’AMF, vous pourrez obtenir, avec le concours de votre conseiller qui s’engage à vous assister dans l’obtention de ces informations, communication d’informations plus précises auprès de l’établissement teneur du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n’est pas lui-même dépositaire.

Vous êtes informés que des honoraires ou des frais peuvent être demandés, de manière distincte et différente, pour des prestations particulières, en fonction du degré de complexité du dossier et de la charge de travail en découlant, ou lors de la mise en place d’abonnement proposé. Une lettre de mission définira le mode et le niveau de rémunération ainsi que le niveau des frais et honoraires qui seront facturés, sur la base d’un taux horaire de 180 € TTC.

Concernant l’activité IAS, le niveau de service fourni est le niveau 1 en conformité avec la recommandation ACPR 2013-R01.

Dans le cas d’un conseil CIF fourni de manière non-indépendante, votre Conseiller peut conserver les commissions. Dans ce cadre, le Conseiller évalue un éventail restreint d’instruments financiers émis par une entité avec laquelle le Conseiller peut entretenir des relations étroites pouvant prendre la former de liens économiques ou contractuels.

**COMMUNICATIONS :**

Sans préjudice de ce qui est prévu dans les différents documents contractuels entre vous et votre conseiller, vous pourrez communiquer avec ce dernier par :

- Ecrit à l’adresse du siège social : SERECONSEIL 23 Rue Louise Benoît Bourgarel – Plascassier - 06130 Grasse

- Email sur l’adresse suivante : **eric.smeyers@sereconseil.com**

Toute communication sera faite en français.

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous vous proposerons que les informations vous soient communiquées par voies dématérialisées par défaut ou via un support durable en mode papier si tel est votre choix.

**TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS :**

Pour toute réclamation, vous devez adresser à votre conseiller Monsieur Eric Smeyers, une lettre recommandée avec accusé de réception à Séré Conseil, 23 rue Benoît Bourgarel - Plascassier 06130 Grasse. Téléphone : 06 35 12 83 78- Adresse mail : eric.smeyers@sereconseil.com.

Votre conseiller s’engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

* dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
* deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d’envoi de la réponse au client, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Si le traitement de la réclamation par votre conseiller ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez saisir un médiateur indépendant :

* Médiateur de l’Association de CIF: ANACOFI-CIF 92 Rue d'Amsterdam 75009 Paris pour tous litiges entre Professionnels.
* Médiateur de l’AMF : Autorité des marchés financiers, 17, place de la Bourse, 75 082 Paris Cedex 02 - Site internet : <http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>; pour tous litiges avec un consommateur et relatifs à l’activité CIF.
* La Médiation de l’Assurance : TSA 50110 PARIS CEDEX 09- Site internet : http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur; pour tous litiges avec un consommateur et relatifs à l’activité d’assurance.
* Médiateur ANM CONSO : 2 rue de Colmar 94300 Vincennes - Site internet IOBSP : [www.anm-conso.com/anacofi-iobsp](http://www.anm-conso.com/anacofi-iobsp) - Site internet IMMOBILIER : [www.anm-conso.com/anacofi-immo](http://www.anm-conso.com/anacofi-immo) pour tous litiges avec un consommateur et relatifs aux d’IOBSP ou immobilières.

En cas d’échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

Je, soussigné $TITRE\_CONTACT$ $PRENOM\_CONTACT$ $NOM\_CONTACT$, reconnais avoir pris connaissance du présent document (en deux exemplaires).

Fait à , le

Signature (ou, le cas échéant, signature électronique)